Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 20 Ramadan 1444
11 Avril 2023

N° 43

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **876**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **876**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **878**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **881**
Homologation de résolutions **883**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **884**
Avis aux créanciers **888**
Convocations
Sociétés anonymes **890**
Autres sociétés **897**
Actes Administratifs
Avis au public **898**
Divers
Avis au public **899**
Rectificatifs **900**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Projet de constitution d'une société communautaire

En vertu du projet de la loi fondamentale déposé au greffe du tribunal de première instance de Gafsa le 13 mars 2023 sous le numéro 3349, du décret 2022-15

Nom de l'entreprise, société citoyenne locale des activités agricoles SIDI BOUBAKER

Capital : 10.000 TND

Durée : 99 ans

Siège social : SIDI BOUBAKER - GAFSA

Activité : Production animale et végétale

Fondateur : Jihed Azaza, Ismail Khkaifia Khaled Heni, Mohamed Azaza, Wadii Trouch.

Nombre des participations : 50 Parts

Valeur de chaque participation 200 Dinars

Date de la réunion de l'assemblée constitutive, 8 mai 2023

Début de souscription : 24 avril 2023

Nom de l'agence bancaire dans laquelle seront déposés les fonds provenant de la souscription, BNA Gafsa - Ville.

Président du conseil : Jihed Azaza - Tél : 93939158

2023R00608SODB1

Constitution d'une société

Le nom de la société : Al-Ahlia Al-Iman Local d'aliment de Jendouba

Type d'entreprise : société Locale

Le montant du capital souscrit de la société : 10 mille dinars

Siège social : Avenue Habib Thameur Jendouba 8100

Objet de la société : Fabrication d'aliments composés de toutes sortes

1- Fourrage spécial

2- Maïs concassé

3- Orge cuit à la vapeur

4- Grains d'orge

5- Flocons d'avoine

6- Mélanges concentrés

Durée de la société : 99 ans

La date de dépôt des statuts de la société au Tribunal de Première Instance de Jendouba le 16 mars 2023 sous le numéro 93955,

Le cadre légal : le nombre d'actions à souscrire et leur contrepartie en numéraire, et le montant requis immédiatement : 50 actions, la valeur de chaque action est de 200 dinars, soit 10 mille dinars, selon ce qui est stipulé au chapitre 6 des dispositions générales du chapitre premier du décret présidentiel n°15 du 20 mars 2022 relatif à la société civile, et en cas de dépassement du nombre de périodes, la notification lui est faite par l'intermédiaire d'un notaire exécutant et l'ajout d'actions nouvelles au capital de la société.

L'assemblée générale constitutive se tiendra le dimanche 30 avril 2023, à la Maison des jeunes de Jendouba, à dix heures du matin.

Une convocation est faite par publication au journal officiel de la République Tunisienne et au journal Al-Khabeer, outre l'affichage de cette annonce au siège de la délégation et au siège de la commune.

Fondateurs :

1- Sana Al-Issaoui

3- Samir Ayari

2- Abdelwahab Kahili

3- Amin Haji

5- Aïda Bousselmi

6- Taysir Ayari.

2023400831SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'augmentation du capital

Société GRIN PARA-PHA

S.A. au capital de 5.125.000 dinars

Siège social : route Aguereb km 12- ZI Essgar - Sfax

I.U 580237X

Durée : 99 ans

Objet : l'industrialisation et commercialisation couches pour bébés et pour adultes

En vertu du P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 26/12/2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 27/12/2022 sous le n°22506924 quittance n°M007540 et M007542, il a été décidé d'augmenter le capital de la société GRIN PARA-PHA en numéraire de 2.371.000 DT par l'émission de 23710 actions en numéraire de 100 dinars chacune immédiatement exigible.

- Suite à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, l'augmentation en numéraire est réservée aux personnes suivantes : BH EQUITY.SA et Monsieur Hechmi Bouzayeni.

- Est admis aux assemblées générales ordinaires (annuelles ou exceptionnelles) et extraordinaires tout actionnaires ou ensembles d'actionnaires ayant libéré leurs parts d'actions exigibles. Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient.

- Répartition du résultat : 5 % pour la constitution de la réserve légale et le reliquat serait à la disposition de l'assemblée générale ordinaire. En cas de liquidation, le boni de liquidation serait réparti par le liquidateur après paiement de toute dette de la société et ses frais.

- Les fonds provenant de la souscription seront reçus à la BANQUE DE L'HABITAT, agence Sfax Ibn Khouldoun ou la STB BANK, agence Ezzitouna, Rte Gremda Km 0.5 Sfax.

- La souscription est ouverte pour un délai maximum de 15 jours à compter de la parution de cette notice au J.O.R.T et elle sera clôturée par anticipation en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2023X00460SANB2

Réalisation de l'Augmentation du Capital

COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES - (C.O.G.I.A)

Société anonyme

Siège social : Route Mourreddine Km 3.5 B.P 82 - 4000 - Sousse

Identifiant unique : 14056Q

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21-10-2022, enregistré le 02-01-2023 à la recette de Cité Erriadh - Sousse sous le n°23500001 quittance 000070 , l'assemblée générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de la somme de dix-huit millions quatre cent mille dinars (18.400.000 dt) à vingt deux million sept cent soixante dix mille Dinars (22.770.000dt) et ce, par l'émission de 437.000 actions nouvelles de dix dinars (10 dt) chacune dont 305.000 à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription et 132.000 nouvelles actions par Conversion de compte courant.

Les documents qui ont été déposé au registre national des entreprises le 3-4-2023 sous le n°202367456, sont :

- Le procès-verbal de l'AGE sus indiqué

- La déclaration de souscription et de versement enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 21-3-2023 sous le n°23801327 quittance 2922.

- La liste des souscripteurs et de versement enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 21-3-2023 sous le n°23801326 quittance 2921.

L'augmentation est ainsi réalisée et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2023400832SANB2

UNIVERSAL TRADING SA

Capital social : 1.000.000 DT

SS : 19 rue d'Allemagne - Tunis

I.U : 0033069C

Suivant PV de l'AGO du 20/12/2022 enregistré à la R.E.A.S 1er Bureau - Tunis le 24/02/2023 sous le n° 23800987 Quitt n°1873, il a été décidé le renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration Mesdames Rafiaa Belkheria Kooli et Hanene Kooli Turki Sanakli et Messieurs Mohamed Kooli, Mohamed Sami Kooli et Yassine Kooli pour un mandat pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et la désignation du cabinet Nizar Douiri en tant que commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Par ailleurs et Suivant le PV du CA du 23/12/2022 enregistré à la R.E.A.S 1er Bureau - Tunis le 24/02/2023 sous le n°23800988 Quitt n°1874, il a été décidé de renouveler le mandat de Mr. Mohamed Kooli en tant que Président Directeur Général de la Société pour la période de son mandat d'administrateur.

Un exemplaire desdits PVS a été déposé au centre National du Registre des Entreprises le 23/3/2023 sous le n°202364876.

2023400842SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation du capital

SOCIETE NOZHA DATTES

S.A.R.L

Siège social : cité ennozha 2263 dagach

IU : 1301840R

CNSS : 53227435-N

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12/6/2020 enregistré à la recette des finances à Degache le 15/6/2020 sous le n°20500311 Quittance n°M007229 et enregistré au RNE le 30/3/2023

Il a été décidé de :

- Augmentation du capital de la société de 1180000 Dinars à 1707500 Dinars un montant de 527500 Dinars.

- Le capital de la société sera réparti comme suit :

- Mr Morched Chebbi Détient 51% du capital social équivalent 870825 Dinars

- Mr Zied Chebbi Détient 49 % du capital social équivalent 836675 Dinars.

2023R00819SRLB2

SNPM OUTILLAGES

SARL au capital de 440.000 dinars

Immeuble Ahlème Centre n°7 Rue Mohamed Jamoussi Sfax

I.U : 1410417M

Suivant PV de l'AGE daté le 23/02/2023 enregistré le 27/02/2023 à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax sous n°23801167 quittance n°M001282, et suivant contrats de cession des parts sociaux datés le 27/02/2023, la société SNPM a vendu la totalité de ses parts (28600 parts) qu'elle détient dans la société SNPM OUTILLAGES à :

- M. Fakher Khmekhem 9533 parts suivant contrat de cession des parts enregistré à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax le 27/02/2023 sous n°23101162, quittance n°M001277 ;

- M. Lotfi Hkim 9533 parts suivant contrat de cession des parts enregistré à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax le 27/02/2023 sous n°23101163, quittance n°M001278 ;

- M. Walid Mezghani 1 part suivant contrat de cession des parts enregistré à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax le 27/02/2023 sous n°23101164, quittance n°M001279 ;

- M. Abderrahmane Mezghani 9533 parts suivant contrat de cession des parts enregistré à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax le 27/02/2023 sous n°23101165, quittance n°M001280.

Un exemplaire du PV de l'AGE et des contrats de cession des parts a été déposé au centre national du registre des entreprises le 02/3/2023 sous le numéro 202350768.

2023X00456SRLB2

Cession de parts sociales

Société EPITRONIC TUNISIE

Non résidente et totalement exportatrice

SARL au capital de 240 000 DT

Siège social : 15, rue des métiers 2035 Charguia 2

RC : B113632000

M.F : 0736233EAM000

Suivant acte sous seing privé en date du 4 décembre 2019 enregistré à la

recette des Finances rue de Paradis Ariana, le 16 décembre 2019 sous le n°19108844 quittance n°133536. Deux exemplaires de cet acte de cession ont été déposés au registre national des entreprises le 12 Février 2020 sous le n°202011365.

La société TRILOGY ASSETS LIMITED a cédé la totalité de ses parts sociales soit mille cinq cent trente parts (1530) qu'elle détenait dans le capital de la société EPITRONIC TUNISIE à Monsieur Nabil BEN CHERIFA qui accepte et lui est subrogé dans tous ses droits.

2023400835SRLB2

Augmentation de capital

Société EPITRONIC TUNISIE

SARL au capital de 240 000 DT

Siège social : 15, rue des métiers 2035 Charguia 2

RC : B113632000

M.F : 0736233EAM000

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Mardi 5 Novembre 2019 enregistré à la recette des Finances rue de paradis Ariana, le 21 Novembre 2019 sous le n°19508187 quittance n°125255 et dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises sous le n°202011365 en date du 12/02/2020.

Les associés de la société EPITRONIC TUNISIE ont décidé à l'unanimité l'augmentation du capital social de la société d'un montant de quatre vingt mille dinars (80 000 DT) par apport en numéraires, pour le porter de cent soixante mille dinars (160 000 DT) à deux cent quarante mille dinars (240 000 DT) par la création de 4000 nouvelles parts sociales de 20 DT chacune et de modifier les articles 6 et 7 des statuts en conséquence.

2023400836SRLB2

Société DOYEN D'ELECTRICITE SARL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 50.000D

Siège social : 02 Rue El Majar El Mourouj 4 Ben Arous 2074

MF : 1095807M A M 000

Suivant acte SSP du 6/02/2019 enregistré à la recette des finances El mourouj le 26/02/2019 sous le numéro 19700795 quittance n°M017289 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 31/3/2023 sous le numéro 202366950 il a été décidé ce qui suit :

Renouvellement du mandat du gérant pour 5 ans à partir de 2019 avec les pouvoirs les plus étendus.

2023400838SRLB2

Société Portefeuille Invest

SARL capital social de 3.600.000DT

Siège social : 20 Rue des Suffètes 1054 Carthage Byrsa - Tunis

Identifiant Unique : 1106735 A

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 31/01/2023 enregistré à la recette des finances de Carthage le 8/02/2023 sous le n°23800398 quittance n°M016804 dont un exemplaire a été déposé au registre national de Tunis le 28/02/2023 sous le n°202349831, il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation du rapport de gestion ainsi que des états financiers de l'exercice 2022.

- L'approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2022.

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 et quitus au gérant

- Nomination de Mme Aida Chérif en tant que nouvelle gérante de la société pour une durée de trois ans finissant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2025 avec les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de ses fonctions conformément à la loi et aux statuts.

2023400847SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de Ksar Helal en date du 28/3/2023 sous le n° 23200684 quittance n°22612 la Société El Mostakbel SARL M.F : 340639CAM000 au profit de son gérant Mr Bouraoui Ben Ahmed Zenati a vendu à la Société SAYTEX COMMERCE SARL M.F 1708141 C au profit de son gérant Mr Slaheddine Ben Jamel Sayadi tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour commerce de tissus et fournitures de coutures sis à l'immeuble Imen rue Palestine Ksar Helal.

Toute opposition sera déposée chez le Maître Bacha Bajjar avocat son bureau 01 rue Hannon Tunis dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Le Temps et Assabah du 5/4/2023.

2023T00363FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente privé du fonds de commerce enregistré à la recette des finances Zaghouan en date du 31/3/2023 sous le n°23201050 et quittance n°25983, Madame Janet Ben Ali Ben Bacha a vendu à Monsieur Jihad Ben Mohamed Boumekhela la Totalité du Fonds de Commerce constitué «Des Restaurants Fast-Food» situé à l'Avenue de la République Zaghouan et ce avec la totalité de ses composantes Matérielles et Morales.

Toutes recommandations proposées seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi seront annulés.

Cette annonce est publiée au journal Achourouk le 5/4/2023.

2023T00364FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En Vertu d'un acte sous seing privé datant du 28/3/2023 enregistré à la recette des finances Tarak Ibn Zied Bizerte le 29/3/2023 sous le n°23201995, Monsieur Mustapha Bouchrit a vendu à la Société Tunisienne d'Article Electrique Electronique Electroménager et Quincaillerie «STARELEQ» sis à la

Rue 2 mars Bizerte, la totalité du fonds de commerce constitué d'un café sis à la Rue 2 mars n°5 Bizerte, enregistré au Registre National des Entreprises n°0648857 Q.

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse de Monsieur Rachid Ben Hiba, Gérant de la société sis Rue 02 mars Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 1/4/2023.

2023T00366FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue El Jazira, en date du 4/4/2023, Quittance n°M023643, enregistrée sous le n°23201025, Mr Ismail Ben Mheni Ben Said Mazdari; titulaire de la c i n n°02569762, enregistré au RNE sous le n°0381314J a cédé à Mr Hamza Ben Taher ben Masoud Elhechmi, titulaire de la CIN n°04644021 la totalité du fonds de commerce exploité dans tous commerce, au local sis à l'immeuble SNIT, Bloc «D» rue Sahel, Montfleury, Tunis.

Toute opposition doit être adressée au bureau du Maître Jihed Barouni, Avocat à la cour de cassation dans un délai de 20 jours, sis au B3-12 immeuble Cercle des Bureaux Centre Urbain Nord Tunis 1082.

Annonce parue au journal "Le Temps" du 6/4/2023.

2023T00367FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte Notarié en date du 7/3/2023 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 24/3/2023 quit n°M032966 rédigé par Maître Mohamed Smati et son Assesseur Notaires à Grombalia

Par le quel : Mme Afef Ben Mna a cédé par donation à Son frère Mr Mohamed Mekki Ben Mna le fonds de commerce qui a pour l'exploitation *CAFE ALI BABA* sis au 19 Avenue Farhat Hached Grombalia objet d'ident. unique : 1072074 Z

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du local sis à la Rue 9 Avril Grombalia.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le mardi 4 avril 2023.

2023R00797FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Goulette le 29/8/2022 quittance n°115660, enregistrement 22206024. Mr Mohamed Arbi Ben Abdallah Ben Hssine Kasouri a vendu la moitié du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que café et restaurant sis à l'avenue franklin Roosevelt n°30 la Goulette Tunis à Mr Abdallah Ben Hssine Ben Laroussi.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse de l'acheteur sis au 6 rue Ibn Khouldoun La Goulette Tunis dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et Le Quotidien le 5/4/2023.

2023R00802FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mégrine le 22/3/2023 (quittance M028305, n°23201606), Mr Boubaker Ben Mohamed Ben Said Missaoui a vendu à la société BOOMTOWN COFFEE la totalité du fonds de commerce exploité au local n°58 sis à l'immeuble G au rez-de-chaussée, Avenue Habib Bourguiba Mégrine Ben Arous avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être adressée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT au cabinet de Maître Mouadh Ben Zaied avocat à la cour de cassation sis au 22 rue Ibrahim Ibn El Aghlab El Menzah 4 Tunis.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 28/3/2023.

2023R00809FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances de Boussalem le 10/3/2023 quittance n°M015052 sous le n° d'enregistrement 23200536 Mme Ouji Latifa domiciliée à Boussalem a vendu la totalité du fonds de commerce exploité aux ventes et location des robes de mariages sis à la rue zanzafoura Boussalem à Ouji Samira domiciliée à Boussalem,

Toutes oppositions devrant être faite dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT entre-les mains de Ouji Samira au bureau de son avocat Maître Zoghlami Arbia sis à la Rue Khéredine Boussalem.

La vente du fonds de commerce a été publiée au journal quotidien Essabeh le 16/3/2023.

2023R00815FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte de donation enregistré à la recette des finances de Tataouine le 24/3/2023 sous le numéro de quittance M024408 édité par Maître Ali Benmansour et son assesseur, madame Dhokhar Fatma titulaire de la carte nationale n°03475927 a fait donation à monsieur elhouch Houcine l'ensemble du fonds de commerce sis à la place Rue Ahmed Tlili Tataouine exploité à l'activité de vente des produits de peinture. Les oppositions sont reçues auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Il a été publié dans le journal Echourouk en date du 01/4/2023 sous le numéro IP123/00876.

2023R00820FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarial rédigé le 27 février 2023 et enregistré à la recette des finances rue Boulbaba Mrabet Gabès le 8/3/2023 quittance n°M017048 par Sana Lakhrach Chibani c.i.n n°05818641 du 24/12/1996 adresse 25 rue Béchir Jaziri Gabès et son accesseur Mr Belgacem Louhichi c.i.n n°04850873 est résolu la donation par Mr Mustapha Loucheur c.i.n n°03200072

à Med Ali Louhichi c.i.n n°13262546 tout le fonds de commerce sis au boulevard de l'environnement Chenini de Gabès «MONTAZEH AMAL».

Les oppositions sont acceptées dans les délais de 20 jours à partir de la publication au JORT auprès du donateur.

2023R00821FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Souhail Ghnimi (avocat à Sidi Bouzid) signature légalisée le 9/3/2023 à la municipalité de Sidi Bouzid enregistré à la Recette des Fimances. Avenue la République Sidi Bouzid le 15/3/2023 (quittance n°MO27354. Enregistrement n°23202813) Mr Nizar Ben Amara Ben Nafti Baccari cin n°06042636 a vendu à Mr Salim Ben Abderrazek Ben Nafti Baccari la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et moraux Destiné au commerce en gros et en détail situé à l'avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid en face de la station Mobile Sidi Bouzid. La vente est publiée au sein du Journal Echourouk du 30/3/2023.

Les oppositions doivent être adressées aux parties contractantes à l'adresse du bureau du Maître Souhail Ghnimi avocat à l'appel avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid Immeuble El BAGDADI dans les 20 jours après la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

2023R00822FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Jendouba, en date du 17/01/2023 quittance n°M006388 enregistré sous le n°23200252, Mr Zekri Mahfoudh Ben Saïd Ben Youssef, inscrit au registre de commerce sous le n°0999825 IH, CIN n°02355238, a cédé à Mme Bensaïd Farida Bent Ammar Ben Khalifa CIN n° 07913560) la totalité du fonds de commerce exploité aux deux locaux sis au marché central de Jendouba ville.

Toute opposition doit être adressée dans un délai de 20 jours chez le vendeur Zekri Mahfoudh ben Saïd ben Youssef demeurant à rue Ibn Rachik cité EL Faiez Jendouba.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 1/4/2023.

2023R00823FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 13/03/2023 enregistré à la recette des finances Rue d'Alger Jendouba sous Numéro d'enregistrement 23200710 quittance n°M017824 Madame Fersi FIDAA B.Mohamed Moncef titulaire de la CIN n°07939290 a vendu à Madame Abidi Oum Khir B. Othman titulaire de la CIN n°04450365.

La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local sis à l'Avenue de l'UMA cité bourechadette Jendouba nord destiné à la vente de volailles et pizzeria

Toutes les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce indiquée ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 01/4/2023.

2023R00824FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 6/3/2023 sous n°23200494 quittance n°M009965, Mr Mabrouk Abid, titulaire de la CIN n°09299430 a vendu et cédé à Mr Aymen "MLAYAH, titulaire de la CIN n°08483805, la totalité du fonds de commerce du local destiné Fast-food (Identifiant Unique : 1404664N) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Yasser Arafet Sahloul Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 31/3/2023.

2023S00400FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Kerkena Sfax le 3/4/2023 sous le n°23200272 quittance n°8172 Mr Abdessalem Ben Mahjoub Ben Ali Al Wazzeni a vendu à Mme Jamila Bent Tijeni Rawin Ep. Elbachir Baabii tout le fonds de commerce sis à Ramla Kerkena Sfax consacré pour l'exploitation d'une buvette et la vente des gâteaux pour un prix global de trente mille dinars (30.000, 000D). Les éventuelles oppositions seront effectuées chez l'avocat Maître Mohamed Sdiri, avenue Habib Maazoun, immeuble Chakroun 3ème étage n°9 Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. Au-delà de ce délai les oppositions n'auront aucun effet.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 5 avril 2023 et au journal chourouk du 5 avril 2023.

2023X00461FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé portant signature légalisée le 15/3/2023 et enregistré à la recette des Finances de Jebeniana le 22/3/2023 suivant Reçu n°M017869.

Mr Ben Kraim Nabil Ben Taher demeurant à Jebeniana Sfax CIN n°01324567 a vendu au Centre de Collecte de lait Wassila Mastouri situé à Elamra Sfax, ayant M F unique 1259714R la Totalité du Fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux du local sis à l'avenue Habib Bourguiba Jebeniana 1 destiné comme café nommé *café ESheikh*.

Les constatations et autres oppositions sont reçues entre les mains de l'acheteur sis en dessus dans des délais à partir de la parution du présent avis au Jort.

Cet avis est publié au Journal Le Temps le 4/4/2023 n°15922.

2023X00464FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Bardo le 28/3/2023 sous le n°2321183, quittance n°M02846 la

société Al Bey plat populaire 1566982Y représentée par son gérant Mahmoudi Kamel titulaire de la CIN n°06034447 a vendu à Mr Sami Ben Abdelfadhel Hamdi titulaire de la CIN n°04667734 la totalité du fonds de commerce d'un restaurant pour les plats populaires sis à 1 rue Bayrem Ettounsi Bardo Tunis avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les oppositions doivent parvenir à l'adresse du F.C dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Le Temps le 30/3/2023.

2023400786FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 17/3/2023, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 22/3/2023 sous n°23301333 Quittance n°M020040. Mr Youssef GAHBICHE, titulaire de la CIN n°12839320 a loué à la société «Gahbiche Article Domestique» société encours de constitution représentée par Mr Youssef GAHBICHE, titulaire de la CIN n°12839320, la totalité du Fonds de Commerce du local commercial destiné à la vente des articles domestiques en plastique sis à l'Avenue Maghreb Arabe - Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 1 an renouvelable à partir du 01/3/2023 à la fin du mois de février 2024. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 5 avril 2023.

2023S00393FCCC3

Résiliation de contrat de location

Suivant acte SSP du 10/01/2023 enregistré à la recette des finances Kabaria le 12/01/2023 sous le numéro 23300074 quittance n°M004403 il a été résilié le contrat de location du fonds de commerce conclu entre Mr Mongi Frikha titulaire de la CIN n°00089927 et Mr Med Salah Boubakri de CIN n°10006721 du local sis à la Rue 10199 Immeuble Saada n°17 RDC El Ouardia 2 Tunis. Dénommé café Parc des Princes.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et Le Quotidien du 31/3/2023.

2023400837FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant contrat daté du 12/01/2023 enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 18/01/2023 sous n°23300255, et, quittance n°6613, Mr Larbi Ben Ghorbel I.U. 0079023K a loué à la STE OUSSAMA ELEGANCE I.U. 0434294Q tout le fonds de commerce de la boutique n°361 2ème étage centre commercial Le Palmarium Tunis.

Cet avis a été publié au journal Essahafa le 5/4/2023.

2023400846FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Nibras Al-Marefa

Siège social : Istiftimi, Kebili 4273

Objectifs :

- Enrichir la scène culturelle d'Istiftimi et de la région

- Contribuer à l'avancement des affaires éducatives dans les établissements d'enseignement

- Préparer une génération capable de travailler, de donner et de réussir

- Créer des relations avec des associations et dés organisations ayant des objectifs communs.

Membres :

Présidente : Fathia bent Mohammad bin Hamid al-Makki

Trésorière : Iman Ben Sumaida

Secrétaire général : Hassan ben Abd al-Majid ben Muhammad al-Mouldi Hassan.

2023R00770APSF1

Constitution d'une filiale d'une association étrangère

LEADERS INTERNATIONAL - Branche de Tunisie

Dénomination : LEADERS INTERNATIONAL

Siège : Immeuble Les Emeraudes Bloc A 2ème étage Avenue de la Bourse Lot 1-8-1 les Berges du Lac 2, 1053 Tunis

Objet : Soutien à la promotion et au développement de la création des projets et initiatives dans les domaines du développement économique, notamment dans le domaine touristique et les domaines des affaires et des relations économiques entre les pays de l'Union Européenne et les autres pays et encouragement à la création des petites et moyennes entreprises (PME) et à l'esprit d'entreprise.

Les activités sont comme suit :

- Mener des campagnes de sensibilisation visant à promouvoir le changement positif et à sensibiliser aux questions sociales et économiques dans les domaines de l'innovation, du tourisme et du développement économique.

- Soutenir le dialogue et la concertation entre les agences gouvernementales et les ministères d'une part et les acteurs économiques d'autre part dans le but de soutenir l'orientation de la politique économique pour servir et encourager les innovateurs de demain.

- Travailler à soutenir une approche participative entre les acteurs économiques dans la planification et la mise en œuvre afin d'améliorer la compétitivité et l'attractivité d'une destination particulière pour parvenir au développement durable, en particulier dans le domaine du tourisme durable

- Aider à développer l'esprit d'innovation

- Promouvoir l'intégration afin de permettre aux groupes vulnérables, notamment les jeunes et les femmes, d'accéder à des événements et de finance des projets de tourisme durable.

Représentant légal : Madame Fatma Ben Nour.

2023R00781APSF1

Constitution d'une association sportive civile

Nom de l'association : BIZERTE LONGE COTE.

Spécialité : MARCHE AQUATIQUE.

Adresse : 25 rue Mongi Slim 7000 Bizerte

Les objectifs : L'association a pour buts de former et d'encourager les jeunes recrus à pratiquer le sport et à développer leurs capacités physiques, techniques et éthiques.

L'association est tenue aussi à participer aux différentes compétitions et activités sportives sous l'égide de la fédération sportive à la quelle elle est affiliée.

Les membres :

Président : Houssine Chari.

Vice président : Beligh Atri.

Secrétaire général : Salem Bouchene.

Trésorier : Ali Boujemaa.

2023R00784APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des Sciences et de l'innovation Technologique.

Adresse du siège : Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie de Kairouan, Rue Dar Al-Aman, Route Hizamiya - 3100, Kairouan.

Objectifs :

- Contribuer au développement de la science et de l'innovation technologique.

- Ouvrir les universitaires à leur environnement national et international avec toutes ses composantes et soutient le partenariat avec le tissu économique, industriel et culturel.

- Etablir des relations avec des associations et des organisations ayant des objectifs similaires.

Membres :

Président : Ayachi Errachdi

Vice-président : Walid Mechri

Secrétaire Général : Jamel Madiouli

Trésorière : Imen Saidi.

2023R00786APSF1

Constitution d'une association

Association de créativité pour la poésie et le chant

S.S : 25 Aouidene Chebba Mahdia.

Sujet : Culturel

Objectifs :

- Contribuer à encourager les jeunes à être créatifs dans le domaine poétique et lyrique.

- Contribuer à la préservation du patrimoine immatériel dans le domaine poétique et lyrique.

- Contribuer à tisser le lien entre poètes et artistes lyriques.

- Lier la relation avec des associations similaires dans ce domaine

Président : Fahem Said

Trésorière : Hasna Dayeg.

2023R00803APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association de soutien du club Africain

Siège social : Parc A du défunt Mounir KBAILI, 4 Avenue el Maghreb el Arabi 1049 Tunis

Objet : Association de développement

Objectif :

- Contribuer au rayonnement du club Africain à l'échelle national et international

- Contribuer au renforcement de l'infrastructure du club Africain

- Soutenir le club Africain financièrement et logistiquement tout en respectant les dispositions juridiques en vigueur

- Travail de consolidation et consécration du supporter socio actif avec unification des efforts de soutien du club Africain en Tunisie et à l'étranger.

Président : Mohsen TRABELSI

Secrétaire général : Kaies KHANFIR

Trésorier : Mohamed FOUDHAILI

2023R00874APSF1

Constitution d'un syndic pour les propriétaires de la résidence Selma (chatti) à Sahloul4

Compte tenu du procès-verbal da la réunion du 18 décembre 2022, enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo sous le n°23701137 avec un reçu n°mo17146, un comité de syndic des propriétaires a été élu.

Lieu : Lotissement AFH no HC 122 SAHLOUL 4

Nom syndic Résidence Selma (chatti)

Lieu : lotissement AFH no HC 122

Composition du comité :

Président : Chatti Salem

Trésorier : Frigui Lazhar

Secrétaire générale : Mme Chakroun Amel.

2023S00306APSF1

Constitution d'une association

Nom : Jeunesse pour le changement

Siège : Rue Habib Bourguiba en face de l'institut de Feriana.

Thème : Développement culturel.

Les objectifs :

Développer les compétences des jeunes, affiner leurs talents et créer des opportunités de connaissance entre eux

Davantage d'activation du rôle des jeunes et des femmes dans la participation aux affaires locales et publiques

Contribuer à la consolidation du principe de développement durable

Etablir des relations de partenariat avec des associations similaires dans les objectifs

Présidente de l'association : Aribi Awatef

Secrétaire générale : Ilahi Hadil

Trésorière : Saadaoui Oumaima

Procès-verbal de constatation n°16653 du 27 juin 2022.

2023S00329APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Kairouan Medinaty.

Objet : Culturelle

But :

- Contribuer à faire connaître et valoriser le patrimoine et les valeurs culturelles, traditionnelles et touristiques de la région à l'intérieur et à l'extérieur du pays;

- Contribuer à l'introduction et à la redynamisation des habitudes alimentaires du gouvernorat de Kairouan et à l'introduction des produits locaux;

- Contribuer à diffuser la culture du tourisme et impliquer la population dans le développement d'un tourisme durable ;

- Contribuer à soutenir les artisanes et les artisans dans le développement de leurs capacités, les encourager à être créatifs et à commercialiser leurs produits artisanaux, les accompagner au lancement de leurs propres projets et les impliquer dans le milieu économique légal;

- Contribuer à encourager les jeunes à s'intégrer à la vie culturelle et développementale ;

- Participation aux événements et festivals culturels.

Siège : 29, rue Hannibal, Kairouan 3100

Date de création : 11/01/2022

Comité Directeur :

Présidente : Wafa Memni

Trésorier : Mohamed Hédi Rammeh

Secrétaire générale : Feten Fatnassi.

2023S00379APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Date de PV : 16/3/2023, enregistré à la recette des finances à Foussana le 3/4/2023 sous n°23700365 Quittance N°M009587

Date de décision du gouverneur de Kasserine : 31/02/2023

Dénomination : Groupement de Développement dans le domaine Agricole pour la Valorisation des produits agricoles et d'animation rurale

Lieu d'intervention : Birano- Délégation Foussana- Gouvernorat de Kasserine

Siége : Ouled Zid- Délégation Foussana - Kasserine

Objet de l'intervention : Protection des ressources naturel et la sensibilisation de son exploitation la participation dans la valorisation et la mise en circulation des produits, la participation à l'équipement de la zone d'intervention et à la formation et encadrement des agriculteurs, établir des liens de coopération et échange d'expériences.

Membres :

Président : Abdelhamid Zidi

Trésorier : Charfeddine Zidi

Secrétaire général : Taher Arbouni.

2023S00396APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Maison de la maternité pour l'accompagnement à l'accouchement et à la parentalité

Adresse : 12, rue Haroun Errachid, 1082, Mutuelleville, Tunis.

Objectifs :

- Oeuvrer en faveur de la lutte contre les violences physiques et psychologiques auxquelles sont confrontées les mères et les futures mères

- Contribuer à proposer un accompagnement approprié qui respecte les droits de la mère et de l'enfant

- Contribuer à proposer une assistance continue et un soutien moral aux futures mères et aux futures mères

- Contribuer à faire connaître les droits liés à la maternité et à la paternité et œuvrer pour leur renforcement en Tunisie.

Membres :

Présidente : Emna Ennaifer

Vice-présidente : Chaima Bouhlel

Secrétaire générale : Dora Laadjimi

Trésorière : Teycir Ben Naser.

2023400805APSF1

Constitution d'un Parti Politique

Nom du parti : Action et Performance.

Membres Fondateurs : Abdellatif Mekki, Talal Ayari, Cyrine Sarsout, Zubair Sh'oudi, Henda Abbas, Ahmed Neffeti, Yousra Belkahia, Omar Ben Ali, Amal Barhoumi, Mohamed Riad Zahafi, Sami Krishen.

- Programme et objectifs du Parti :

1) Renforcer la souveraineté nationale, la suprématie du droit, adhérer aux éléments de l'unité nationale et soutenir la stabilité nationale et la paix sociale.

2) Adhésion aux constantes identitaires et aux valeurs nationales communes, morales et sociales.

3) Soutenir les questions relatives à la liberté des peuples, à la démocratie et aux droits de l'homme dans le monde, et en priorité la cause palestinienne

4) Donner au peuple la possibilité d'atteindre la justice sociale.

5) Soutenir tous les efforts visant à atteindre l'équilibre régional en termes de progrès social et de développement général.

6) Soutenir l'économie sociale et solidaire, et la transition progressive vers une économie verte selon une perspective nationale

7) Soutenir toutes les réformes globales du système de l'éducation et de la santé.

8) Protection des droits et libertés publics et des droits fondamentaux.

9) Consolider les acquis concernant les femmes et les enfants et veiller à la stabilité et au bien-être de la famille.

10) Etablir des systèmes de bonnes gouvernances et lutter contre toutes formes de corruption.

11) Etablir une dynamique de coopération internationale et développer les partenariats maghrébins et africains.

12) Accompagner la transition numérique dans tous les domaines.

13) Soutenir l'orientation vers une politique culturelle nationale qui investit les ressources symboliques, historiques, civilisationnelles, selon une démarche évolutive, artistique et créative.

- Slogan : Patriotique, conservateur, social, démocratique.

- Siège social : 01, Rue Abdel Hamid Ibn Badis, Belvédère, Tunisie.

2023400809APSF1

Homologation de résolutions

Changement de dénomination

Association Sporting Bouficha

MF : 1686771/F

Selon P.V. de l'A.G.Extraordinaire en date du 25/9/2022, enregistré à la

recette des finances de Bouficha le 29/3/2023 sous n°23700271 Quittance n°M008316, déposé au Commissariat régionale pour la jeunesse et du sport à Sousse le 22/3/2023 sous n°1366, il a été décidé le changement de la dénomination pour devenir : Association Tunisienne de Tchoukball.

2023S00377APSF2

Avis

Suivant PV de l'Assemblée générale des propriétaires de résidence Diar Soukra 2, en date du 5/02/2023, enregistré à la recette des finances la Goulette, le 8/3/2023 sous le n°2370179, quittance M030784. L'élection du nouveau bureau du syndicat a eu lieu comme suit :

- Mr Tarek Ben Romdhane : Président
- Mr Sami Rezgui : Trésorier
- Mr Khalil Ayadi : Secrétaire Général
- Mr Tarek Manaa : Membre
- Mr Mokhtar Salem : Membre

2023400810APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière après diminution de prix de 40%

Maître Hmaed Chafik avocat à la cour d'appel sis à la place de la République Tajerouine Kef annonce qu'une vente immobilière sera effectuée à la chambre des ventes immobilières à la cour de 1ère instance du Kef le lundi quinze mai deux milles vingt trois (15/5/2023) d'une maison située à cité Errahba Tajerouine le Kef pour un prix de vente de 47.292d000 après diminution du prix initial de 78d820.000 fixé par expertise après diminution de 40% à par les frais légaux la propriété mise en licitation par le jugement n°7020 de la cour de 1ère instance du Kef du 12/7/2021 entre héritiers Majid Khammassi : 1- Kalifa 2- Allala 3- Chadli 4- Ramdane 5- Heddi 6- Mabrouka 7- Mehria 8- Malika 9- Kafi 10- Habiba 11- Sonia 12- Jalel 13- Tarek 14- Atef 15- Rihab, leur adresse choisit sera au bureau de leur avocat à la place de la République Tajerouine Kef contre El Hédi Khammassi et Abdel Aziz Hidri.

La visite de la propriété mise à la licitation objet de l'adjudication est permise durant toute la semaine.

2023R00825VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après rabais de la mise à prix de 40%

Maître Zoghlami Arbia

Rue Khair-Eddine Boussalem

Tél : 97.377.719

Partie poursuivante : Faouzi Ben Omar Balti domicilié, à 25 Rue sod el Baraka, Al-Morouj 5 Ben Arous Tunis.

Partie adverse :

1- Imed Mechichi domicilié à l'institut Ahmed Noureddine, Sousse 4000

2- Foued Mechichi domicilié à Jabal Ashab route Kasseb Béja.

3- Salwa Mechichi domiciliée à city al-Mimosa, rue Al-Bohtari 108 Béja.

L'avocate poursuivante : Maître Zoghlami Arbia Avocate à la cour de cassation demeurant à la Rue Khair-Eddine Boussalem.

Propriété objet de la vente : la propriété non immatriculée est située dans cité assourour elawel n°11 Boussalem gouvernorat de Jendouba composée d'un terrain sur lequel se bâti une maison construite par la Société Immobilière de Tunisie Nord de type ouvrier constituée de trois chambres une cuisine et d'un espace sanitaire, toute la construction à l'ancienne et d'une superficie totale de 261 m², bordé au nord par Abdelhamid Ouerghi, au sud Abdelaziz Namouchi, au sud -est rue et à l'ouest Jamel Bahroun.

Mise à prix : le prix a été fixé après rabais de la mise à prix de 40% à cent dix huit mille deux cent quatre vingt dix dinars (118. 290.000 dinars).

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mardi 02/5/2023 à 9h du matin devant l'audience des saisies immobilières au tribunal de première instance de Jendouba.

La participation aux enchères ne peut se faire que par biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur

La visite de la propriété peut se faire durant la semaine

Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère Instance de Jendouba ou bien le cabinet de l'avocate poursuivante.

2023R00844VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le Mercredi 10/5/2023 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M/000

Immeuble mis en adjudication : La Totalité d'un local à usage d'habitation au premier étage d'un immeuble composé de rez-de-chaussée, premier et deuxième étage situé à la Rue Farhat Hached, Zarmeddine, gouvernorat de Monastir.

Le bien comprend un séjour, 02 chambres, une cuisine, une salle de douche, une toilette et un balcon couvert où l'entrée à l'est une voie publique, la rue Farhat Hashad, le nord feu Makki bin Faraj, et à l'ouest, les héritiers de Mabrouk Balhaj Omar.

Le poursuivant : BH Banque (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social Avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W/P/M/000

Contre : Mohamed Kamel Ben Mohamed Ben Tahar Ben Amor, Titulaire de la CIN 04119921, retraité, demeurant à Rue Farhat Hached Zarmedine Gouvernorat de Monastir

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 66.000.000 DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2023S00398VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Ali bouchahda, titulaire de la CIN n°04013096 demeurant à l'avenue de la République Teboulba.

Les poursuivies : Mohamed Bouchahda, demeurant à l'avenue de la République Teboulba Monsef Bouchahda, demeurant à l'avenue de la République Teboulba

Dalila Bouchahda, demeurant à l'avenue de la République Teboulba

Souad Bouchahda demeurant à l'avenue de la République Teboulba

Fradj Bouchahda, demeurant à l'avenue de la République Teboulba

Avocat poursuivant : Maître Boussemma Faker, avocat à la cour de cassation dont le siège est à l'avenue de la République Teboulba.

L'immeuble à vendre : Maison traditionnelle sis à l'avenue de la République Teboulba, ayant une contenance de 407 mètres carrés, limité au nord Nabil Bouchahda et l'est rue et par le sud rue et l'ouest par Fradj Bouchahda.

Ladite propriété est libre de toute charge.

Mise à prix : Tel que arrêtée par l'expert judiciaire M Mohamed Ati nommé suivant ordonnance sur requête n°98278 émise par le tribunal de première instance de Monastir le 13/02/2023 est fixée à cent cinquante deux milles sept cent cinquante dinars "152 750.000 dinars". Outre les frais d'exécution et d'adjudication fixés par le tribunal.

Date de l'adjudication : le mercredi 10/5/2023 à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux adjudications immobilière du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de bien à vendre : tous les jours, et il est possible de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères se font par l'intermédiaire d'avocats et pour y participer il faut se prévaloir de la consignation du tiers du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un cheque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de la région.

2023S00412VEPA1

Vente d'un Fonds de commerce aux enchères publiques

Troisième tentative avec réduction de 20%

Etude de Maître Khalifa Feki

Huissier de Justice à la Circonscription Judiciaire de la Cour d'Appel de Sfax

27, Avenue Habib Achour (ex-Rue Haffouz)

Immeuble Anis Sfax

Tél : 74.297.555

Fax : 74.296.222

Adresse électronique : khalifa.feki@yahoo.fr

Matricule fiscal : 169146X/A/P/000

Le poursuivant : Monsieur Abderrahmen Makni, Expert Judiciaire prés des Tribunaux ayant son bureau à la Route de Gremda km 0.5 Rue Taha Houcine Immeuble Asma Palace deuxième étage appartement n° 25 Sfax en sa qualité de liquidateur de la Société Comptoir Commercial de Bâtiment, son matricule unique au Registre National des Entreprises 0336454Q et ce en vertu de l'ordonnance rendue par le Tribunal de Première Instance de Sfax 2 sous le n°9787 en date du 15/4/2021 qui a été exécutée et l'expert Monsieur Abderrahmen Makni a été nommé comme liquidateur au Registre National des Entreprises en date du 21/4/2021.

Le titre exécutoire : L'ordonnance rendue par son excellence Monsieur le Juge de Consignation et de Liquidation du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 en date du 15/7/2022.

Le fonds de commerce à vendre : Qui est exploité à l'immeuble sis à la Route de l'Aéroport km 3 Sfax à droite en direction de Sfax vers Agareb, limité au Sud par la Route de l'Aéroport à l'Est par un voisin à l'Ouest par une Rue et au Nord par Keskes objet du titre foncier n°127914 Sfax ayant une superficie de 1872 m², qui est clôturé de tous les côtés et sur lequel des constructions ont été édifiées le reste de la surface est couverte par du béton armé.

Les constructions : 1/ Une construction à deux étages ayant une superficie couverte de 288 m² exploitée comme pavillon administratif.

2/ Une chambre du gardien sa superficie est de 11 m²

3/ Des bâtiments couverts par des tôles métalliques ayant une superficie totale de 273 m².

Droit de location : La défenderesse a acquis ce droit en vertu de 3 contrats de location en date du 5/01/2002 avec 3 annexes en date du 02/01/2009, le procès-verbal de la réunion tenue en date du 25/8/2015 se rapportant à la révision du montant du loyer et qui prescrit une augmentation de l'ordre de 5% par an à partir du 01/01/2016, l'objet de l'activité n'a pas été précisé par conséquent le fonds du commerce est valable pour toutes les activités commerciales.

Le montant du loyer en vigueur actuellement : 44.323,674 d par an (montant du loyer de l'année 2023).

Les éléments incorporels : Comportent l'achalandage, la réputation commerciale et l'adresse du local.

Les éléments corporels : Les équipements administratifs, d'informatique, d'agencement du bureau avec une charpente, un parking pour voitures et des climatiseurs.

Mise à prix :

1/ Les éléments corporels : 24.152.000 d (d'après une deuxième réduction de 20%).

2/ Les éléments incorporels : 289.600.000 d (d'après une deuxième réduction de 20%).

Les frais : L'acquéreur adjudicataire supportera tous les frais des exploits dressés dans les actes d'exécution de ce jugement avec les frais

d'enregistrement du procès verbal de vente et de publicité, ces frais seront énoncés le matin du jour de l'adjudication après leur détermination d'une manière définitive.

Date et lieu de vente : La date de la vente a été fixée le samedi 29/4/2023 à onze heures du matin sur les lieux où se trouve le fonds de commerce à vendre et exploité à l'immeuble sis à la Route de l'Aéroport km 3 Sfax.

La visite du fonds de commerce et la consultation du cahier des charges et du rapport d'expertise sont possibles après avoir fixé un rendez vous avec l'Huissier de Justice chargé de la vente Maître Khalifa Feki.

N.B : Nul ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné la somme de 100.000,000 d par chèque certifié déposé chez l'Huissier de Justice. L'adjudication n'est achevée qu'après avoir payer l'intégralité du prix et des frais en espèce ou par chèque certifié.

Le vendeur est dispensé de l'énonciation des informations prévues à l'article 190 du code de commerce se rapportant au chiffre d'affaires et des bénéfices des trois derniers exercices.

L'auxiliaire de justice chargé de la vente et de rédaction du cahier des charges Maître Khalifa Feki Huissier de Justice à la Circonscription Judiciaire de la Cour d'Appel de Sfax 27, Avenue Habib Achour (ex-Rue Haffouz) Immeuble Anis Sfax.

2023X00459VEPA1

Vente immobilière

Cabinet Maître Zaghdene Morad

Avocat auprès de la cour de cassation

14 Rue Dag Hammarskjld Etage Sfax

Partie poursuivante : Monsieur Dhieb Mohamed son domicilie au bureau d'avocat Maître Zaghdene Morad ; avocat auprès de la cour de cassation, 14 avenue Dag Hammarskjöld deuxième étage Sfax.

Partie poursuivie : Dhieb Zouhir dont le domicile à la route d'Elain Klm 7 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Zaghdene Morad avocat auprès de la cour de cassation, 14 avenue Dag Hammarskjöld deuxième étage Sfax.

Description de l'immeuble : Terrain dont la surface est de 4739 m² se situe à la route Gremda klm 18,

Délimité :

- A L'Est : Route Gremda
- Au nord : Dilleb Zouhir
- A l'Ouest : Charfi
- Sud : Bouayed

Prix d'ouverture : Soixante et onze mille quatre vingt cinq dinars (71.085.000D) les quelles seront majorées des frais arrêtes par le tribunal.

Date et lieu de la vente : Chambre des criées auprès du tribunal de première instance Sfax2, le mercredi 10/5/2023 à partir du 9 heures du matin.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

La consultation du cahier des charges peut se faire auprès du greffe du tribunal de première instance de Sfax2 et auprès de l'avocat poursuivant.

Toute personne désireuse de participer aux enchères doit au préalable consigner le tiers de la mise à prix (chèque certifié au nom de l'avocat) et pour les étrangers, obtenir l'autorisation du gouverneur.

2023X00463VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax 74225462

MF : 580954WPA000

Créancier saisissant :

TUNISIAN SAUDI BANK, Société anonyme, dont le siège social est à Tunis 32 Avenue Hédi Karray 1082 Tunis cité El Mahrajane 1002 Tunis, identifiant unique et matricule fiscal 013026E ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

Mohamed ben Abdelhmid Krichen ; tunisien, commerçant, titulaire de la CIN n°01326286 titulaire de l'entreprise Hamid Metal titulaire du RC A0862402005 et identifiant unique 0931707K demeurant à la route de Teniour Km 1,5 station Kaied Est Sfax et à l'Av Jamel eddine El Afghani cité Industriel Poudrière 1 Sfax et à son domicile élu chez son avocat Hichem Ben Amira à 39 boulevard militaire imm Athar Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Immeuble saisi :

Un terrain situé à Route Teniour, km 2, Sfax, d'une superficie de 352,63 mètres carrés, semi rectangulaire, au milieu duquel se trouve une maison, composée d'un rez-de-chaussée avec un étage, indépendants les uns des autres.

Le terrain se trouve après Qassa n°5 et avant la zone d'Al-Basha, et sur la gauche en direction de ladite route. L'accès à l'immeuble se fait par rue Fès, et à travers une autre rue impasse nommée Suleiman Al-Mahri.

Il est limité à l'ouest par Ismail Trabelsi, au Nord par Ali Krichan à l'Est par Krichan autrefois et actuellement par Chaker. Il est limité au Sud par Rue impasse Suleiman al-Mahri par lequel son entrée. La parcelle de terrain mesure du Sud au Nord des deux côtés est et ouest, 19,70 mètres, et de l'est et à l'ouest, du côté Sud 18 mètres, et du côté Nord 17,80 mètres.

La propriété contient un rez-de-chaussée. Il contient une porte en fer de deux volets qui mène à un espace au sol de carrés de carrelages, qui mène à une véranda Sud Ouest. La première porte mène à un hall, un séjour puis une entrée menant à un hall et une pièce et au coin sud du hall un espace de stockage, une troisième chambre, un espace non couvert et une quatrième chambre, une cuisine, un coin sanitaire, et une salle de bain équipée. L'équipement sanitaire est de coût moyen. La deuxième porte de la véranda, mène à un espace de stockage. La superficie du rez-de-chaussée est d'environ 201,92 mètres carrés.

Quant à l'étage, on y accède par des escaliers non couverts dont le sol est en carrelage, et il contient un couloir à l'entrée, à sa gauche une salle de bain équipée de coût moyen, au bout du couloir, la cuisine équipée avec une porte qui mène au reste du toit du

rez-de-chaussée, il comporte un séjour, une chambre à coucher, un salon. La superficie de l'étage supérieur fait environ 120,18 mètres carrés.

Chaque étage dispose d'un compteur d'eau d'électricité, de gaz naturel, un téléphone et un réseau d'assainissement public, ce qui rend le local d'un état proche du bien. Son bâtiment est très ancien et nécessite une intervention urgente pour l'entretien. Ses murs intérieurs et extérieurs sont cimentés et peints. Les portes et fenêtres en bois protégées par des fers de protection.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à Trois cent quatre mille dinars (304.000, 000d) sans frais. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date d'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Charges :

- Hypothèque au profit de la TSB en garantie d'un montant de 690 milles dinars

- Hypothèque au profit de la TSB en garantie d'un montant de 400 milles dinars.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi quinze mai deux mille vingt trois (15/05/2023) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax I sis à rue Victor Hugo Sfax.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où a été déposé le cahier des charges, ou l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2023X00465VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71709776 -7179778

Fax : 71709742

MF : 509782 P/A/P/000

Partie poursuivante : TUNISIAN SAUDI BANK (ANCIEN STUSID BANK) dûment représentée par son Directeur Général, immatriculée au registre de commerce sous le Numéro B16641997, Identifiant Unique N E013026 dont le siège social est à Tunis, 32 avenue Hédi Karray, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis au 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana.

Partie saisie : 1/ La Société "SODIPRA" s.a.r.l Identifiant Unique J 1269862 dont le siège social est à la Rue Sidi Abesse Houmt Essouk Djerba Immeuble (airway) ainsi qu'à la Rue Ajim Km 3 -Hachene - Djerba (Dépôt Délice) 4180 Djerba (en sa qualité de débitrice principale)

2/ Nouri Ben Mohamed El Hedi Ben Said Talbi, demeurant à Tourite Djerba Médenine, (en sa qualité de caution réelle solidaire dans la débitrice principale) CIN : 00747529

3/ Chokri Ben Nouri Ben Hedi Ouertani, demeurant à Tourite Djerba Médenine, (en sa qualité de caution réelle solidaire dans la débitrice principale)

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached 38 Avenue Mouaouia Ibn Ab; Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana

L'immeuble saisi : L'immeuble objet du TF n°14160 Manouba dénommé "Elhana" Revenant à titre de propriété à Mr Nouri Talbi "sis à la Rue Mohamed el Okbi rattachée à l'avenue Khaled Ibn Elwalid prés de la mosquée Ennour cité Khaled Ibn Elwalid Douar Hicher Manouba ; d'une superficie totale de 203 m². Il consiste en un immeuble qui se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage avec un dépôt; dans chaque étage on trouve une véranda, 2 chambres et une salle d'eau.

Les charges : la propriété est grevée des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de (100.000,000 DT) inscrite le 25/6/2012 au profit de la stusid bank.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 15/12/2022 (vol Manouba 02/22 n°3709) au profit du saisissant.

- Location du Dépôt sis au rez-de-chaussée au profit de Mr Hamzaoui Ridha par acte verbal moyennant un loyer de 200.000 d.

Mise à prix après déduction de 40% : La mise à prix es fixée à (296.160,000 DT).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le Mercredi 3/5/2023 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Manouba sis à Manouba.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Manouba.

2023400829VEPA1

Vente aux enchères publiques

1. Le créancier saisissant : BH Bank (ex Banque de l'habitat), société Anonyme, immatriculée au registre du commerce en Tunisie sous le numéro B13.881.1996 et ayant le numéro d'identification unique 0024588W représentée par son directeur général demeurant au siège social sis à l'Avenue Mohammed V numéro 18 Tunis 1080 ou au point de vente à Zaghouan sis à la Rue 14 Janvier à Zaghouan. En tant que créancier hypothécaire inscrit.

2. L'avocat poursuivant : M. Abdul Aziz Al-Issawi, l'avocat à la cour de cassation, dont le bureau est situé à la rue Muhammad Al-Saleh, Bel-Hajj, résidence le printemps, bâtiment "B", rez-de-chaussée, Ariana 2080

3. Partie saisie : Sawsan bint Abd al-Rahman bin al-Sadiq Boujnah, titulaire de la carte d'identité nationale

numéro 00982557, épouse de Ramzi bin Ali al-Nouri, en qualité de tiers détendeur du bien hypothéqué, résidant dans la route des moulins à eau de Zaghouan.

4. Propriété saisie : l'ensemble de la propriété faisant l'objet du titre foncier numéro 10587 Zaghouan, nommé «Nadia 8», d'une superficie de 389 mètres carrés et divisé en 389 parts terrain situé à la zone urbaine à Zaghouan nord au bord d'une route comportant un bâtiment composé d'un Rez-de-chaussée et deux étages supérieurs.

- Le sous sol : comprend un bâtiment résidentiel composé d'un hall spacieux, et à gauche de l'entrée se trouve un couloir avec une chambre ouvrant sur un balcon couvert, une cuisine, et au bout du vestibule se trouve une cabine de douche (Jacuzzi) Devant le hall se trouve une pièce qui s'ouvre sur un séchoir nu et une douche.

Il est en très bon état et de construction moderne. Les murs de la cuisine, de la SB et de la douche sont recouverts de décoration. Le sol est en parterre. Le plafond est en gypse décoratif. Il y a des volets de cuisine et armoires murales. Les portes sont en bois, les fenêtres sont en aluminium et il y a du fer forgé de protection. La porte arrière a du fer de protection et il y a un fauteuil avec décoration dans le jardin arrière.

(C'est un lieu résidentiel exploité par la partie saisie Sawsan bint Abd al-Rahman bin al-Sadiq Bujnah).

- Rez-de-chaussée : Il comprend un entrepôt avec une porte électrique, un dégagement sur lequel s'ouvrent des toilettes, 2 bureaux, un hall d'accueil avec une console qui s'ouvre sur un dégagement, 3 bureaux, des toilettes, une véranda sur la face arrière, et un deuxième couloir qui s'ouvre sur 2 chambres.

Le sol est en parterre, les portes sont en bois et des escaliers montent vers le premier et deuxième étage. Une porte y est installée et les fenêtres ont un fer protecteur. Une partie des murs extérieurs est recouverte de décoration. (Loué à la sûreté nationale la garde nationale).

- Le premier étage : comprend une spacieuse salle d'attente avec 2 bureaux, un cabinet de toilette et 2 dressings ouverts sur celle-ci. A droite de l'entrée se trouve un dégagement avec un bureau ouvrant sur un balcon nu, un bureau à droite du couloir, et un bureau ouvrant sur un second bureau. Le sol est en parterre et le plafond est en gypse. (Loué à la sûreté nationale la garde nationale).

- Le deuxième étage : Il comprend une spacieuse pièce de réception, à droite de l'intérieur, un couloir y ouvre, un premier bureau et un second bureau qui s'ouvre sur une véranda couverte, et en façade on trouve un premier bureau, un second bureau, et une salle d'attente. Qui ouvre sur une véranda couverte et une salle de bain avec toilettes à l'intérieur. Le sol est en parterre, les fenêtres sont en aluminium, et elles sont en bon état (loué à la sûreté nationale la garde nationale).

Le bâtiment est neuf et est en très bon état et est équipé d'électricité et d'eau potable. Le sous-sol est utilisé pour l'habitation par la partie saisie Sawsan Boujnah, qui a déclaré que le rez-de-chaussée et les deux étages supérieurs sont en location à la sécurité nationale Garde nationale pour un loyer annuel de cinquante mille dinars.

La superficie du terrain est de 389 m² et la surface totale de la construction est d'environ 560 m².

5. Mise à prix : sept cent quarante mille quatre cent quatre-vingts dinars (740 480 000 dinars) Frais et Honoraires d'avocat en sus.

6. Date et lieu de l'adjudication : Vendredi cinq mai de l'an deux mille vingt-trois (5/5/2023) à partir de 9 heures devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Zaghouan.

NB : la visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine à l'horaire administratif.

2023400839VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture des procédures de faillites de la société TUNIBAT

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous sous le numéro 133 du 30/01/2023, le syndic de faillite, monsieur Wissem CHENIOUR (08, rue Habib Chraita, Ariana - tél : 52922822), informe le public de la clôture des procédures de faillite de la société TUNIBAT, inscrite au registre de commerce sous le n°B2452122006, identifiant unique n°0976486K, ayant son siège social au 5, Avenue Casa Blanca, Cité Erriadh, Borj Cédria, Ben Arous.

2023R00806VEPA2

Avis aux créanciers

Début de procédures de distribution de fonds

Maître Zoghlami Arbia avocate à la cour de cassation sise à la Rue Khair-Eddine Bousalem annonce que le juge de distribution de fonds à la cour de 1ère instance de Béja a décidé le 23/3/2023 au sein de l'affaire n°152 le début de distribuer la somme de vingt-cinq mille dinars (25.000.000D) déposée à la recette des finances de Béja le 22/3/2022 d'après le reçu n°M017831 et certificat de dépôt n°2200107Y par le débiteur Abidi Thouraya sise à la rue Rue Khair-Eddine Bacha n°182 Béja.

Tout créditeur doit demander son crédit obligatoirement par son avocat dans un délai d'un mois à partir de la date de cette annonce où son droit sera prescrit.

2023R00817VEPA2

Avis aux créanciers

Début de procédures de distribution de fonds

Maître Zoghlami Arbia avocate à la cour de cassation sise à la Rue Khair-Eddine Bousalem annonce que le juge de distribution de fonds à la cour de 1ère instance de Béja a décidé le 23/3/2023 au sein de l'affaire n°153 le début de distribuer la somme de douze mille cent cinquante- trois dinars et 220 millimes (12.153,220D) déposée à la recette des finances de Béja le 19/11/2021 d'après le reçu n°M051478 et certificat de dépôt n°2100213 5 par le débiteur Société des services agricoles "Al-BARAKA" sise à Sidi- Ismail 9021 Béja.

Tout créditeur doit demander son crédit obligatoirement par son avocat dans un délai d'un mois à partir de la date de cette annonce où son droit sera prescrit.

2023R00818VEPA2

Déclenchement du règlement judiciaire et ouverture de la période d'observation

Société Industrial Engineering Technologies

Avenue Hédi Khefacha Sfax

Identifiant fiscal : 0580176B

En vertu de la décision du président du tribunal de première instance de Sfax en date du 13 Mars 2023 sous le n°320, il a été décidé :

- Le déclenchement du règlement judiciaire et l'ouverture de la période d'observation et de transmettre le dossier au juge-commissaire.

- Désigner les experts en comptabilité Mr Habib Kallel et Mr Bilel Hachicha comme administrateurs judiciaires qui sont chargés d'examiner le plan de redressement proposé par le débiteur et de le modifier le cas échéant.

- Suspendre tout acte d'exécution visant le recouvrement d'une créance antérieure à la date d'acceptation de la demande de redressement judiciaire.

- Suspendre tout acte d'exécution visant la récupération des biens meubles et immeubles en raison de non-paiement d'une créance durant la période d'observation.

- Suspendre le cours des intérêts, dommage et intérêts moratoires et les délais d'échéances durant la période d'observation.

- Fixer la date de la présente décision comme date d'arrêt de paiement.

- Communiquer une copie de la décision au registre national des entreprises et à la commission de suivi des entreprises en difficultés économiques et de la publier au JORT.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créance dans les délais impartis à l'adresse de l'administrateur judiciaire Mr Bilel Hachicha, avenue Hédi Nouira immeuble la couronne 8ème étage escalier B bureau n°1 Sfax.

2023X00447VEPA2

Déclenchement du règlement judiciaire et ouverture de la période d'observation

Société Socomenin Industrial Construction SIC

Avenue Hédi Khefacha Sfax

Identifiant fiscal : 0635459L

En vertu de la décision du président du tribunal de première instance de Sfax en date du 13 Mars 2023 sous le n°321, il a été décidé :

- Le déclenchement du règlement judiciaire et l'ouverture de la période d'observation et de transmettre le dossier au juge-commissaire.

- Désigner les experts en comptabilité Mr Habib Kallel et Mr Bilel Hachicha comme administrateurs judiciaires qui sont chargés d'examiner le plan de redressement proposé par le débiteur et de le modifier le cas échéant.

- Suspendre tout acte d'exécution visant le recouvrement d'une créance antérieure à la date d'acceptation de la demande de redressement judiciaire.

- Suspendre tout acte d'exécution visant la récupération des biens meubles et immeubles en raison de non-paiement d'une créance durant la période d'observation.

- Suspendre le cours des intérêts, dommage et intérêts moratoires et les délais d'échéances durant la période d'observation.

- Fixer la date de la présente décision comme date d'arrêt de paiement.

- Communiquer une copie de la décision au registre national des entreprises et à la commission de suivi des entreprises en difficultés économiques et de la publier au JORT.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créance dans les délais impartis à l'adresse de l'administrateur judiciaire Mr Bilel Hachicha, avenue Hédi Nouira immeuble la couronne 8ème étage escalier B bureau n°1 Sfax.

2023X00448VEPA2

Déclenchement du règlement judiciaire et ouverture de la période d'observation

Société SOPAMI

Avenue Hédi Khefacha Sfax

Identifiant fiscal : 1365093E

En vertu de la décision du président du tribunal de première instance de Sfax en date du 13 Mars 2023 sous le n°322, il a été décidé :

- Le déclenchement du règlement judiciaire et l'ouverture de la période d'observation et de transmettre le dossier au juge-commissaire.

- Désigner les experts en comptabilité Mr Habib KALLEL et Mr Bilel HACHICHA comme administrateurs judiciaires qui sont chargés d'examiner le plan de redressement proposé par le débiteur et de le modifier le cas échéant.

- Suspendre tout acte d'exécution visant le recouvrement d'une créance antérieure à la date d'acceptation de la demande de redressement judiciaire.

Suspendre tout acte d'exécution visant la récupération des biens meubles et immeubles en raison de non-paiement d'une créance durant la période d'observation.

- Suspendre le cours des intérêts, dommage et intérêts moratoires et les délais d'échéances durant la période d'observation.

- Fixer la date de la présente décision comme date d'arrêt de paiement.

- Communiquer une copie de la décision au registre national des entreprises et à la commission de suivi des entreprises en difficultés économiques et de la publier au JORT.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créance dans les délais impartis à l'adresse de l'administrateur judiciaire Mr Bilel Hachicha, avenue Hédi Nouira immeuble la couronne 8ème étage escalier B bureau n°1 Sfax.

2023X00449VEPA2

Dossier judiciaire n°49

Tribunal de première instance de Gabès

Avis d'ouverture de partage et de distribution des deniers

Suite à la décision prise par monsieur le juge-commissaire chargé du partage et distribution des deniers consignés à la caisse des dépôts et consignations le 26 août 2021 sous le numéro M040549 suite à la vente du véhicule n°7052 Tunis 201 entreprise par maître Ltifi Mehdi le 15-7-2021 sous le numéro 6324 et dont la valeur est de 114.680,010 dinars, la recette des finances, Boulbaba Mrabet

Gabès assistée par maître Jaber Mohamed Avocat à la cassation est ordonnée et autorisée par la dite décision pour l'insertion et la publication à annoncer la procédure du classement des créanciers en vue de la distribution des deniers consignés ci-dessous mentionnés et ce conformément aux dispositions des articles 466-468 et 476 du code de procédure civile et commerciale en insistant que l'alinéa 2 de l'article 476 CPCC dispose que : «Dans les trente jours de la publication de l'insertion prévue audit article, tout créancier non inscrit qui entend participer à la distribution du prix doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal en se conformant aux dispositions de l'article 468».

2023X00462VEPA2

Décision judiciaire de clôture des procédures de liquidation

L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT ERROUKI

Maître Khalfi Sihem annonce aux publics en sa qualité de liquidateur de L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT ERROUKI, la clôture des procédures de liquidation n°90 en vertu de la décision judiciaire rendue par le juge commissaire le 13/12/2022 et la réservation du dossier dans l'archive du tribunal de première instance de la Manouba.

Cette annonce constitue un quitus général au liquidateur.

2023400830VEPA2

Remplacement du contrôleur d'exécution

Société Boulangerie et Pâtisserie du Lac

Identifiant Unique : 0425287Q

Dans le cadre du dossier de redressement judiciaire n°134 de la Société Boulangerie et Pâtisserie du Lac, et suivant décision émanant de la chambre du Conseil au Tribunal de première instance de l'Ariana en date du 15/11/2022, il a été décidé le remplacement de l'Expert Mourad ERKIK par l'Expert Ameur MANSOUR, pour contrôler l'exécution du plan de redressement objet du jugement rendu par le dit tribunal le 13/6/2016 et par le jugement n°68352/68375 rendu par la Cour d'appel de Tunis le 18/4/2018, sous la supervision du Juge Commissaire Madame Ferdaous Amiri.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au cabinet de l'Expert sis au 53, Rue Echam, 2ème Etage, App n°6 -1002 Tunis - Tél : 71 830 168 - Fax : 71 830 173 dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2023400844VEPA2

Appel d'offres pour la Cession à des tiers

Société Tunisia Broadcasting

Règlement Judiciaire N°971

Siège social : Rue lac Annecy, N° 5, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1147434 Q

Conformément à la décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 23 Février 2023, il a été décidé la cession de la société Tunisia Broadcasting en totalité à des tiers; et suite à l'approbation du cahier des charges par le Juge commissaire Mme Jihen Ayed le 4 Avril 2023, le contrôleur à l'exécution M. Mbarek KHAMASSI publie cet appel d'offres pour annoncer la cession de la société Tunisia Broadcasting en totalité à des tiers, assainie de ses dettes et de toutes inscriptions antérieures.

Les personnes intéressées devront prendre contact avec le contrôleur à l'exécution par téléphone : 98288 351 ou à l'adresse de son bureau sis au n°1 Rue de Jérusalem 2013 Ben Arous, Email : csre.khamassi@gmail.com

Le cahier des charges est retiré moyennant le paiement de 500 DT non remboursable.

Les offres devront être remises conformément au cahier des charges, au plus tard le 5 mai 2023 à 16h.

2023400852VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation des actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire

Société SIAME

Capital social : 15 444 000 DT

Identifiant Unique : 0011723Q

Le Conseil d'Administration décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire pour le Jeudi 11 Mai 2023 à 9H30 au siège de la société, Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030 - Grombalia afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022 ;

2- Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

3- Lecture et approbation des états financiers et du rapport d'activité de la "SIAME" relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

4- Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

6- Lecture et approbation du rapport d'activité du groupe SIAME ;

7- Examen et approbation des états financiers consolidés du groupe "SIAME" relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

8- Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe SIAME arrêtés au 31/12/2022 ;

9- Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2022 ;

10- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2022 ;

11- Pouvoir pour formalités.

2023T00365SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ARAB TUNISIAN INVEST SICAF

Siège social : 9, Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

SA au capital de 5.775.000 DT

RNE : 0492806R

CNSS : N°223295-1

Les actionnaires de l'Arab Tunisian Invest SICAF sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 3 mai 2023 à 10h à l'hôtel LAICO, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022

2. Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022

3. Approbation des Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2022

4. Affectation du résultat de l'exercice 2022

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion courant l'exercice 2022

6. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022

7. Pouvoirs pour formalités.

2023T00372SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

El amel microfinance

Société anonyme

Au capital de 7.500.000 de dinars

Siège social : l'angle Avenue de France / Rue de Belgique - Ben Arous

RC : B02234012018

MF : N°1592121G/A/M/000

N° d'affiliation à la CNSS : 624161-63

Messieurs les actionnaires de la Société El Amel de Microfinance SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 23 Mai 2023 à 9 h au siège de la société sis à Ben Arous à l'angle Avenue de France/Rue de Belgique et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2022

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022

6. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs

7. Fixation de la rémunération des membres du CPAI et du CR

8. Ratification de la cooptation des deux nouveaux administrateurs

9. Pouvoirs.

Conformément aux dispositions de l'article 33 des statuts de la société, les actionnaires peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir qu'ils auront l'obligeance de remettre à leur mandataire ou le retourner à la Direction Générale de la société dûment signé, trois jours au moins avant la réunion.

Les documents destinés à cette assemblée, seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société pendant la période légale.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2023R00796SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ONE TECH HOLDING

S.A faisant appel public à l'épargne

Au capital social de 80.400.000 dinars

Siège social : 16, rue des entrepreneurs - La Charguia 2-2035 Ariana

MF : 1174821/B/N/M/000

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 24 mai 2023 à 10 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) sis à rue du lac Turkana -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la Société et du Groupe One Tech de l'exercice clos le 31/12/2022;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société et du groupe One Tech de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022 ;

5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022 et distribution des dividendes;

7. Approbation des conventions réglementées conclues par la Société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts de la Société;

8. Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2022 ;

9. Fixation du montant des jetons de présence;

10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit;

11. Questions diverses; et

12. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs - Charguia 2 - Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

2023R00801SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : Immeuble BH Assurance Rue Sghaier Ouled Ahmed 3ème étage Centre Urbain Nord -1003 Tunis

La SICAV BH-OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire

se tiendra le jeudi 4 mai 2023 à 9h30 au siège social de BH BANK sis au 18 avenue Mohamed V, 1003 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2022 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de ce même exercice ;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

6. Fixation des jetons de présence;

7. Ratification de la cooptation d'un administrateur

8. Quitus aux administrateurs;

9. Renouvellement des mandats des administrateurs;

10. Pouvoirs pour formalités.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble BH Assurance rue Sghaier Ouled Ahmed 3ème étage Centre Urbain Nord Tunis.

2023R00804SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV BH CAPITALISATION

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : Immeuble BH Assurance Rue Sghaier Ouled Ahmed 3ème étage Centre Urbain Nord - 1003 Tunis

La SICAV BH-CAPITALISATION porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 4 mai 2023 à 11h au siège social de BH BANK sis au 18 avenue Mohamed V, 1003 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2022 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2022 ;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

6. Fixation des jetons de présence;

7. Ratification de la cooptation d'un administrateur

8. Quitus aux administrateurs;

9. Renouvellement des mandats des administrateurs;

10. Pouvoirs pour formalités.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble BH Assurance rue Sghaier Ouled Ahmed 3ème étage Centre Urbain Nord Tunis.

2023R00805SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société AMEN SANTE S.A

Société anonyme

Au capital de 85.339.575 dinars

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 1126056 T

RC : B24188932009

CNSS : 311274-01

Messieurs les Actionnaires de la Société AMEN SANTE S.A. sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 4 mai 2023 à 9H au siège social de la société de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurance COMAR Avenue Habib Bourguiba 1001, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion individuel et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

2- Lecture des rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2022 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

3- Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 et lecture des rapports du commissaire aux comptes y afférents;

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

5- Quitus aux administrateurs;

6- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

7- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2023,

8- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2023,

9- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs

10- Pouvoirs en vue des formalités.

2023R00807SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE RAINBOW HORTICULTURE TUNISIA S.A

Société anonyme

Au capital 7.714.500 dinars

Siège social : Lot n°9, Zone Industrielle de Mégrine, Saint-Gobain

Identifiant Unique : 1401523 M

Matricule C.N.S.S : N°402125-60

Messieurs les actionnaires de la Société RAINBOW HORTICULTURE TUNISIA SA, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 4 mai 2023 à 9 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022;

3. Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022;

4. Examen et approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022;

5. Quitus aux administrateurs ;

6. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2022 ;

7. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022;

8. Nomination des membres du Conseil d'Administration et

9. Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2023R00828SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 27 avril 2023

La Société du Pôle de Compétitivité de Monastir El Fejja

Société anonyme

Au capital de 40 000 000 dinars

Siège social : Hôtel d'entreprises, Parc industriel «neopark el Fejja»

El Fejja Mornaguia 1153

Identifiant Unique : 0978598B

Messieurs les actionnaires de la Société du Pôle de Compétitivité Monastir El Fejja (mfcpole) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 27 Avril 2023 à 9h30mn au siège de la société sis au Néopark EL Fejja, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022,

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'Exercice 2022,

4. Approbation des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022

6. Jetons de présence alloués aux membres du Conseil,

7. Quitus aux Administrateurs,

8. Pouvoirs pour formalités.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 26 Avril 2023 son pouvoir au siège de la Société du Pôle de compétitivité de Monastir El Fejja.

2023R00857SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Elective d'un membre au Conseil d'Administration représentant les petits porteurs

BH BANK

Société anonyme

Au capital de 238.000.000 Dinars

Siège social : 18, avenue Mohamed V- 1023 Tunis

Identifiant unique 0024588W

La BH BANK informe ses actionnaires que l'assemblée générale élective d'un membre au Conseil d'Administration pour représenter les petits porteurs aura lieu le mercredi 26 avril 2023 à 10 heures au siège social de la banque sise au 18 avenue Mohamed V -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election d'un membre au Conseil d'Administration pour représenter les petits porteurs pour la période 2023, 2024 et 2025 renouvelable une seule fois.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires sur le site web de la banque www.bhbank.tn ou au secrétariat de la commission des marchés, sise à la rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5ème étage Montplaisir - Tunis.

2023R00873SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE FABRICATION DE MATELAS A RESSORTS ET ARTICLES DE LITERIE «SOMATRAL»

Société anonyme

Siège social : Route de Monastir, Sousse

Capital social : 1.100.000 Dinars

R.C : Sousse n°B132151996

M.F :4656 E

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société SOMATRAL se tiendra au siége social, le vendredi 5 mai 2023 à 9 heures, en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports de gestion établis par le Conseil d'Administration, relatifs à l'exercice 2018;

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatifs à l'exercice 2018;

- Contrôle et approbation des actes de gestions relatives à l'exercice 2018 ;

- Approbation des Etats financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

- Conventions visées à l'article 200 - 475 du code des sociétés commerciales;

- Jetons de présence relatifs à l'exercice 2018;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 20192028-2021;

- Questions diverses.

Les documents nécessaires pour permettre aux actionnaires de se prononcer, sont à leur disposition au siège social de la société.

2023S00401SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE FABRICATION

DE MATELAS A RESSORTS ET ARTICLES DE LITERIE «SOMATRAL»

Société anonyme

Siège social : Route de Monastir, Sousse

Capital social : 1.100.000 Dinars

R.C : Sousse n°B132151996

M.F : 4656 E

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société SOMATRAL se tiendra au siège social, le vendredi 5 mai 2023 à 10 heures, en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports de gestion établis par le Conseil d'Administration, relatifs à l'exercice 2019;

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatifs à l'exercice 2019;

- Contrôle et approbation des actes de gestions relatives à l'exercice 2019;

- Approbation des Etats financiers de l'exercice clos le 31 décembre 20 1get quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2019;

- Conventions visées à l'article 200 - 475 du code des sociétés commerciales;

- Jetons de présence relatifs à l'exercice 2019;

- Renouvellement des mandats des administrateurs pour les exercices 2020-2021-2022

- Questions diverses.

Les documents nécessaires pour permettre aux actionnaires de se prononcer, sont à leur disposition au siège social de la société.

2023S00402SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE FABRICATION

DE MATELAS A RESSORTS ET ARTICLES DE LITERIE «SOMATRAL»

Société anonyme

Siège social : Route de Monastir, Sousse

Capital social : 1.100.000 Dinars

R.C : Sousse n°B132151996

M.F : 4656 E

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société SOMATRAL se tiendra au siège social, le vendredi 5 mai 2023 à 11 heures, en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports de gestion établis par le Conseil d'Administration, relatifs à l'exercice 2020;

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatifs à l'exercice 2020;

- Contrôle et approbation des actes de gestions relatives à l'exercice 2020;

- Approbation des Etats financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020et quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2020;

- Conventions visées à l'article 200 - 475 du code des sociétés commerciales;

- Jetons de présence relatifs à l'exercice 2020;

- Questions diverses.

Les documents nécessaires pour permettre aux actionnaires de se prononcer, sont à leur disposition au siège social de la société.

2023S00403SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOMATRAL COMMERCIALE

Société anonyme

Siège social : Route de Monastir, Sousse

Capital social : 800.000 Dinars

R.C : Sousse n°B113312000

M.F : 35199W

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société SOMATRAL COMMERCIALE se tiendra au siège social, le vendredi 5 mai 2023 à 12 heures, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, relatif aux exercices 2018-2019-2020 ;

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatifs aux exercices 2018-2019-2020;

- Contrôle et approbation des actes de gestion relatifs aux exercices 2018-2019-2020 ;

- Approbation des Etats financiers des exercices clos le 31 décembre 2018, le 31 décembre 2019, le 31 décembre 2020 et quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats des exercices 2018-2019-2020;

- Jetons de présence relatifs aux exercices 2018-2019-2020;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2022- 2023 ;

- Renouvellement des mandats des administrateurs pour les exercices 2021-2022-2023 ;

- Conventions visées à l'article 200 - 475 du code des sociétés commerciales;

- Questions diverses.

Les documents nécessaires pour permettre aux actionnaires de se prononcer, sont à leur disposition au siège social de la société.

2023S00404SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Et à l'assemblée générale extraordinaire

Société "GENERAL METAL"

SA, au capital de 12 000 000 Dinars

14, Av. Habib Bougatfa, route Mahdia km 0.5 Sfax

MF : 045149Q

Messieurs les actionnaires de la Société «GENERAL METAL» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le jeudi 4 mai 2023 à partir de 10 heures au siège administratif de la société, sis à Mégrine Saint Gobain afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2022,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022,

- Approbation des comptes de l'exercice 2022,

- Affectation des résultats de l'exercice 2022,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Nomination des membres du conseil d'administration,

- Nomination du commissaire aux comptes,

- Questions diverses.

Messieurs les actionnaires de la Société «GENERAL METAL» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue pour le jeudi 4 mai 2023 à partir de 11 heures au siège administratif de la société, sis à Mégrine Saint Gobain afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital par incorporation des résultats reportés,

- Questions diverses.

2023X00458SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Sté «SODECOHA» SA

Avenue Bachir Safar EL HAMMA Gabès

MF : 0588599/G

Le conseil d'administration de la société «SODECOHA» suite à la décision du conseil en date du 24/02/2023 convoque tous les adhérents pour participer aux travaux de l'assemblée générale ordinaire le 02/5/2023 à partir de 10h pour discuter l'ordre du jour suivant :

1- Validation du report de l'assemblée générale ordinaire

2- Affectation du résultat de l'exercice 2013 - 2014 - 2015 - 2016 - 2017 - 2018 - 2019 - 2020 - 2021.

3- Application des conventions règlementées

4- Affectation du résultat

5- Quitus aux administrateurs

6- Fixation des montants des jetons de présence

7- Nomination des administrateurs pour 2022 - 2023 - 2024.

8- Nomination de commissaire aux comptes pour 2022 - 2023 - 2024.

9- Pouvoirs a donné.

2023X00472SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Sté «SODECOHA» SA

Avenue Bachir Safar EL HAMMA - Gabès

MF : 0588599/G

Le conseil d'administration de la société «SODECOHA» suite à la décision du conseil en date du 24/02/2023 convoque tous les adhérents pour participer aux travaux de l'assemblée générale ordinaire le 02/5/2023 à partir de 12h pour discuter l'ordre du jour suivant :

1- Validation du report de l'assemblée générale ordinaire

2- La situation de la société selon l'article 388 du code de société commerciale.

2023X00473SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De Jeudi 18 mai 2023

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS

Société anonyme

Au capital de 10 041 680 DT divisé en 1 004 168 actions de nominal 10 DT

Matricule fiscal : 433789 FAM 000

Identifiant unique RNE : 0433789 F

Siège social : 34 Avenue de la Bourse, les Jardins du Lac 1053 les Berges du Lac 2 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 18 mai 2023 à 14H30, au siège de la société sise aux Berges du Lac et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales;

3. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ;

4. Quitus aux administrateurs;

5. Affectation des résultats;

6. Désignation du Commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;

7. Election des nouveaux membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société, sis au 34 Avenue de la Bourse, les Jardins du Lac 1053 les Berges du Lac 2 Tunis.

2023400798SANB3

TUNISIE SUCRE

Société anonyme

Capital social : 50 000 000 Euro

Adresse siège social : Parc des activités économiques de Bizerte

M.F : 1019943TAM000

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Sucre;

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 277 du code de sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous convoquer en assemblée générale ordinaire le 9 mai 2023 à 10 h du matin à l'adresse suivante Résidence Ines, appartement B5-2, Centre Urbain Nord Tunis pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examiner le retard dans la signature du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire portant approbation des états financiers de l'exercice 2020.

- Examiner la régularisation juridique de la nomination des organes de gestion et de contrôle de la société.

- Examiner le retard dans l'approbation des états financiers de l'exercice 2021

- Examen de la situation financière de la société et les perspectives de continuité d'exploitation.

2023400828SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2023

Société ORANGE TUNISIE INTERNET

Société anonyme

Au capital social de 8.193.940 D

Siège social : Immeuble Orange, rue Cheikh Mohamed Fadhel BEN ACHOUR, Centre Urbain Nord 1003 Tunis, Tunisie

Identifiant Unique et MF : N°601549D/A/M/000

CNSS : 142528-35

Messieurs les actionnaires de la société Orange Tunisie Internet sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 10 mai 2023 à 10H30, au siège de la société sis à l'Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, immeuble Orange - Centre Urbain Nord, 1003 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos le 31/12/2022;

3- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

5- Affectation des résultats;

6- Pouvoirs en vue de formalités.

2023400833SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2023

ORANGE TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital social de 31.335.600 DT

Siège social : Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Immeuble Orange, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie

Identifiant unique : N°868024 D

MF : 868024 D/A/M/000

Matricule CNSS : 167964-57

Messieurs les actionnaires de la société Orange Tunisie SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 10 Mai 2023 à 10H, au siège de la société sis à l'Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, immeuble Orange - Centre Urbain Nord, 1003 Tunis - Tunisie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

3- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

5- Affectation des résultats;

6- Fixation des jetons de présence pour l'exercice clos le 31/12/2022;

7- Approbation des émoluments du Président du Conseil d'Administration;

8- Approbation de la rémunération du Directeur Général;

9- Approbation des emprunts bancaires pour l'exercice clos le 31/12/2022 ;

10- Pouvoirs en vue de formalités.

2023400834SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ATTIJARI IMMOBILIERE

Société anonyme

Au capital de 150.000.000 dinars

Siège social : 95 Avenue de la Liberté - 1002 Tunis

Identifiant unique RNE : 1101937M

Les actionnaires d'Attijari Immobilière sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 12/5/2023 à partir de 10h du matin, au 24 rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

2. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

4. Affectation des résultats;

5. Quitus aux administrateurs ;

6. Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités.

2023400841SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hôtelière de Développement Touristique

Société anonyme

Au capital de 4 320 000 dinars

Immeuble SOFIDE, Angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0031170P

N° Affiliation CNSS : 208434 - 78

Messieurs et mesdames les actionnaires de la Société Hôtelière de Développement Touristique sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 3 mai 2023 à 10 heures au siège de la société sis à l'Immeuble SOFIDE angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers arrêtés le 31/12/2022,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2022,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2022,

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2022,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Pouvoirs pour formalités.

2023400843SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SANCELLA S.A

Société anonyme

Au capital de 18.160.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I de La Charguia, Tunis

Identifiant Unique : 04967815

Le Conseil d'administration, de la Société SANCELLA S.A, sise au 52, Rue 8601, Z.I la Charguia 1, Tunis, Identifiant Unique n°0496781S, convoque les Actionnaires de la Société à une Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la Société, le vendredi 28/4/2023 à 10h pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social.

2023400853SANB3

Convocation

Family Entertainment and Amusement Company

Société anonyme

Au capital de 2 500 000 Dinars

Siège social : Rue du Lac d'ANNECY

Immeuble ADONIS - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

M.F : 1670506H/A/M/000

RNE : 1670506H

Messieurs les Actionnaires de la Société «FAMILY ENTERTAINMENT

AND AMUSEMENT COMPANY SA » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le 28 avril 2023 à 12h, au siège social de la société sis à la Rue du Lac d'Annecy - Immeuble Adonis- Les Berges du Lac 1 - 1053 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2022.

2- Lecture des Rapports des Commissaires aux comptes, relatifs au même exercice,

3- Examen et approbation, s'il y a lieu, des Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2022,

4- Approbation des conventions réglementées.

5- Affectation des résultats de 2022

6- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022

7- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

8- Renouvellement du mandat des Administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

9- Un Conseil d'Administration est à réunir après l'Assemblée Générale Ordinaire pour renouveler les mandats du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général.

2023400859SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

La Société Polyclinique Montplaisir

S.A. au capital de 9.000.000 Dinars

Siège social sis au 3 Rue ELLESS Cité Montplaisir 1002 - Tunis

RNE : N°0889310X

Le Conseil d'Administration de la Société Polyclinique Montplaisir convoque les Actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra au siège social de la Société le 2 mai 2023 à 18H, à l'effet de délibérer sur l'ordre suivant :

1- Ratification de la réalisation de l'augmentation du capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 décembre 2022.

2- Mise à jour des statuts.

3- Quitus au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation du capital.

4- Pouvoir pour formalité.

2023400867SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale 2022

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DE SERVICE AGRICOLE NOUR

Forme juridique : Société Mutuelle de Base de Service Agricole

MF : 1545259 L/N/M/000

RC : C04257952017

La Société Mutuelle de Base de Service Agricole Nour annonce la tenue de son assemblée générale et ce le 4 mai 2023 à 10h au sein de la salle de conférence de l'union de l'agriculture et de la pêche de Bizerte.

L'ordre du jour postera sur :

1. Présentation du rapport moral de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles Nour et les approuver;

2. Présentation des rapports financiers du commissaire aux comptes pour l'année 2022 et les approuver;

3. Décharges des membres du conseil d'administration et les approuver.

Remarque :

Les rapports financiers peuvent être consultés à partir du 24 avril 2023 au sein de la société mutuelle de base de services agricoles Nour.

2023R00810SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Relative à l'exercice 2021

Société Mutuelle de Base

"Cave Viticole de Grombalia"

Le conseil d'administration de la Société mutuelle "Cave Viticole Grombalia" convoque tous les adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire le Jeudi 4 Mai 2023 à 9 H30, en réponse au premier appel, au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport moral et financier relatifs à l'exercice 2021.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

3- Discussion et approbation des rapports

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2021.

5- Approbation de l'admission des nouveaux adhérents.

6- Approbation de retrait des adhérents.

7- Approbation du remboursement du capital.

8- Constatation des variations du capital social au cours de l'exercice.

9- Approbation des jetons de présence pour les membres du conseil pour l'exercice 2022.

10- Approbation et affectation du résultat de l'exercice 2021.

11- Election des membres du conseil d'administration pour les postes vacants.

NB :

- Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédent cette assemblée de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.

- Toute personne souhaitant poser sa candidature au conseil d'administration doit présenter sa demande à cet effet au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception à la direction de la société au moins 10 jours avant la date de l'assemblée.

- Retrait de la demande de présentation aux élections du conseil d'administration de la direction de la société.

- La présentation de la convocation et de la C.I.N. est obligatoire lors de l'émargement sur le registre de présence.

2023R00827SODB3

Avis

SMBSA «El AMEL» Kondar

Adresse : Kondar

M.F : 1294103/T/N/M/000

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base des services

agricoles el Amel à condar informe les adhérents de la société que l'assemblée générale ordinaire pour l'année budgétaire 2021 aura lieu le jeudi 4 mai 2023 à 10h du matin au siège de la société pour délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture des rapports littéraire et financiers du conseil d'Administration pour l'exercice 2021

2- Lecture des rapports de commissaire aux comptes pour l'exercice 2021

3- Discussion des rapports du conseil d'Administration et délibération sur les rapports pour l'approbation

4- La révision de la liste des adhérents

5- Renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration

6- Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023, 2024

7- Affectation des bénéfices.

Remarque :

- Cet avis est une convocation individuelle pour tous les adhérents et ils peuvent consulter les rapports et les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration au sein du siège de la société à partir de 26 avril 2023

- Le départ des candidatures se fait au nom de présidents de conseil d'administration à partir de 11 avril 2023 jusqu'au 23 avril 2023

- En cas d'absence le jour de la convocation l'assemblée générale ordinaire aura lieu le 25 mai 2023 (même ordre de jour même milieu et même temps).

2023S00392SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «el Wifak De Volailles» Sousse

Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles «el wifak» de volailles Sousse, informe les adhérents de la société qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour l'exercice 2022, au siège social, le 27/4/2023 à 10h pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022.

3. Approbation du rapport établi par le conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2022.

4. Quitus au conseil d'administration pour l'exercice 2022.

5. Mis à jour de la liste des adhérents.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022 et augmentation de capital.

7. Déterminer la prime de présence des membres du conseil d'administration.

NB :

1) Cette annonce est une convocation individuelle pour chaque adhérent.

2) Tout adhérent a le droit de consulter le rapport moral et financier et le rapport du commissaire aux comptes et les états financiers au siège de la société à partir du 19/4/2023 jusqu'au 26/4/2023.

2023S00399SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base des Services Agricoles «EL ETTIHED»

Siège social : Cité Ouled Chalbi, 9100 Sidi Bouzid

M.F : 0304423HNM000

Messieurs les adhérents sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire et annuelle qui aura à lieu le 25 Avril 2023 à partir de 9h à la salle des fêtes Lella baya en face du siège de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement des membres du conseil.

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2022-2023 & 2024.

- Questions diverses.

L'avis de convocation de l'AGO a été publié au bulletin officiel du registre national des entreprises le 31 Mars 2023 sous l'annonce n°202367128 et bulletin n°67.

2023X00457SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société Méditerranéenne de Production Agricole "SOMEPA "dont le siège social est situé à la route de Mahdia KIm 28 à El Amra du Gouvernorat de Sfax a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des mines et de l'énergie sous le n°935 en date du 30 janvier 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité est la production des aliments situé à l'adresse sus-visée objet de l'arrêté d'autorisation enregistré sous le n°1222 en date du 11 Avril 2022 suite à l'installation de quatre réservoirs supplémentaires.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Sfax ou le secrétaire général de la municipalité de El Amra ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Sté «huilerie Derbale Sbikha» situé à la RN n°3 Sbikha centre délégation Sbikha du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°4213 en date du 17 mars 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à la RN n°3 Sbikha centre délégation Sbikha du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat, conformément

aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Sbikha. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Sbikha ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la société Ulysse Hyper Distribution dont le siége social est situé à l'angle RN 9 et RN 10 à Sidi Daoud délégation de la Marsa à Tunis a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le n°05265 en date du 27 Mai 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une plateforme logistique des produits combustibles située à la route de Tunis Km 10 à l'avenue Mohamed V délégation de Sakiet Azzit gouvernorat de Sfax et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax et de la municipalité de Sakiet Azzit.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Sfax ou le secrétaire général de la municipalité de Sakiet Azzit ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'HABITAT

DIRECTION REGIONALE DE L'ARIANA

Délimitation et révision des limites du domaine public maritime de sebkhat kalaat landalous

Opérations de préparation

Le ministère de l'équipement et de l'habitat informe le public qu'en application de la loi n°95-73 du 24 juillet 1995, relative au domaine public maritime telle qu'elle a été modifier et compléter par la loi n°33-2005 du 4 avril 2005 et surtout son article 5, du décret 97-745 du 28 avril 1997 complété par le décret 208-2016 du 26 février 2016, fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission de délimitation du domaine public maritime et l'arrêté des ministres de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques, des domaines de l'état et des affaires foncières, de l'équipement et de l'habitat du 6 mai 2022, relatif au commencement des opérations de délimitation et de révisions des limites du domaine public maritime du Kalaat Landalous appartenant au gouvernorat de l'Ariana.

La commission constituée à cet effet entamera les opérations de délimitation et de la révision des limites du domaine public maritime de Sabkhat Kalaat Landalous gouvernorat de l'Ariana et se rendra sur les lieux le jeudi 15 juin 2023 pour entamer ces travaux conformément aux articles 8 et 9 de la loi n°95-73 du 24 juillet 1995.

2023R00814DIVD2

Avis

Bureau de Notaire Khaled Ben Hmida

Sakiet Ezzite Sfax

Tél : 74252713 /98488338

Monsieur Samir Jallouli avise être propriétaire de 1/9 d'une parcelle de 43 oliviers et d'une parcelle de 13 oliviers situées à la route de Taniour Km 17 et d'une parcelle de 4 oliviers et d'une parcelle de 6 oliviers situées à la route de Tunis Km 30 lui revenant par acte D'achat daté le 9/02/2004 par les deux notaires Khaled Ben Hmida et Saber Mrabet enregistré à Sakiet Ezzit le 14/02/2004 Quittance n°M004796 que son titre de propriété étant perdu il veut extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Khaled Ben Hmida à son Bureau à Sakiet Ezzit dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2023X00446DIVD2

Avis

Dalel Derbel déclare la perte du titre de propriété de la moitié sud d'une parcelle de terre 36400 m² située à la route Menzel Cheker km 15 et elle veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2023X00450DIVD2

Avis

Les héritiers de Aicha Ben Amar déclarent la perte du titre de propriété du 2/5 d'une parcelle de terre de 8 pieds oliviers située à la route l'ain 14 et ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2023X00451DIVD2

Avis

Mme Emna Bent Abderrahmen Fourati informe le public que son titre de propriété concernant un terrain de sup 140m² situé à la route lafrane km3 Sfax, est perdu et qu'elle désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir Notaire à Sfax aux cours de 30 jours de cette publication.

2023X00452DIVD2

Avis

Mr Anis Ben Mohamed Ben Bachir Kamoun informe le public que son titre de propriété concernant le 1/4 indivise d'un terrain de sup de 269.50m² situé à la route Iafrane km3 Sfax, est perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir Notaire à Sfax aux cours de 30 jours de cette publication.

2023X00453DIVD2

Avis

Mme Emna Bent Abderrahmen Fourati informe le public que son titre de propriété concernant un terrain de sup 332.50m² situé à la route lafrane km3 Sfax est perdu et qu'elle désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir Notaire à Sfax aux cours de 30 jours de cette publication.

2023X00454DIVD2

Rectificatifs

Rectification

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

S.A. au capital de 90.000.000 DT

Identifiant Unique : 0015094B

Siège social : Boulevard Mohamed El Beji CAÏD ESSEBSI, lotissement AFH, BC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

- Annonce N° : 2023400738SANB3 du 4 Avril 2023

- JORT N°40

- Page : 809 (Français)

- Lire : Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022 ;

- Au lieu : Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020.

2023400866RECZ9